

Le RIC ou le chaos

Pas de Paix civile
sans Référendums

*Ce livre doit beaucoup à tous ceux qui se consacrent au RIC depuis des années et font, pour certains d'entre eux, vivre des associations pionnières sur le sujet.
Nous partageons l'envie de voir notre pays moderniser ses institutions pour pratiquer plus de démocratie directe afin de garantir l'indispensable Paix civile.
Merci à tous ces acteurs engagés.*

Votons les lois !

Depuis le temps des **voitures à cheval** et de la presse papier, notre système politique est resté un système représentatif. Nous n'avons qu'un droit, celui d'élire. Nous ne **votons jamais les lois** mais élisons ceux qui vont tout gérer à notre place, une minorité de gouvernants qui aura tous les pouvoirs. Ce n'est pas stricto sensu la démocratie.

C'était un bon système pour le XIX^{ème} siècle où les communications, difficiles, empêchaient de voter directement la loi et où l'on devait envoyer à Paris des députés qui avaient pour mission de s'occuper de tout. Cela n'a plus aucun sens aujourd'hui où les citoyens dans toute la France sont ultra informés.

Les médecins voient maintenant des patients bien trop curieux et informés sur les médicaments. En politique c'est la même chose : à l'ère digitale on n'accepte plus si facilement l'autorité et surtout les monopoles. **Le monopole des politiques** ne tient pas plus que les autres.

Mais que peut-on faire ?

Instituer le 'Referendum d'Initiative Citoyenne' (RIC) dont nous allons parler dans ce livre. Trop peu connu dans notre pays, c'est un système constitutionnel éprouvé.

Pour faire simple, **le RIC permet aux citoyens de proposer une loi via une pétition. Si elle réunit suffisamment de signatures elle est ensuite votée par referendum.**

C'est simple et efficace. Les citoyens ont ainsi **3 droits** en Suisse ou en Californie : le droit d'élire (comme nous) mais aussi de proposer une loi et de voter au référendum. Ils peuvent donc voter les lois quand ils le jugent nécessaire ! On trouve des RIC sous diverses formes dans de nombreuses démocraties (Suisse, USA, Italie, Allemagne, mais aussi Lituanie, Uruguay, ...). Ce mouvement a 150 ans et s'accélère depuis les années 90.

En France, le RIC est très populaire dans les sondages (soutenu par plus de 70% des français) et avait été promis par F. Mitterrand et aussi N. Sarkozy.

Mais il apparaît encore plus sur les écrans médiatiques avec le mouvement des Gilets jaunes à l'automne 2018.

Est-il plus indispensable aujourd'hui ? Oui car le citoyen n'a jamais été autant informé et c'est un problème.

Ultra-communication & surinformation

Ces deux ingrédients – l'ultra-communication et le surinformation -, ne sont pas conjoncturels. Ils appartiennent à notre présent et ils vont clairement marquer notre avenir. L'information n'est plus l'apanage de quelques-uns. Les informations circulent. Vite. Librement. Nous sommes à l'ère du digital. Un outil, des outils, qui modifient tout : les consommations, les apprentissages, les politiques... Chaque citoyen connecté a d'autant plus un avis qu'il a plusieurs sources d'informations.

Dans ce contexte la demande pour **plus de démocratie directe** se renforce et notre système devient chaque jour plus inadapté. La question n'est donc plus de savoir si le RIC va devenir un outil essentiel de notre vie politique ... mais quand il va effectivement le devenir ! En effet, il serait illusoire d'imaginer pouvoir accompagner une société aussi informée avec un système de prise de décision si archaïque.

Le vieux système politique qui nous a guidé pendant tant et tant d'années est obsolète.

La logique du **nouveau monde connecté** veut que le citoyen vote de plus en plus directement des lois.

Ne rien faire, c'est faire un choix.
Celui de maintenir un système qui prouve chaque jour ses limites.
Voter pour des élus qui laissent
Venir le chaos

Pas de consentement = Chaos

Or, que constate-t-on ? Non seulement le citoyen français ne vote jamais la loi mais il y consent de moins en moins. Corolaire à ce constat, le pouvoir politique perd toute légitimité... alors même qu'il est élu ! Nos gouvernants – et le premier d'entre eux, le président de la République –, sont rarement populaires et/ou suivis, au-delà des 100 jours suivant leur élection. Ils sont usés avant d'avoir servi. Pourquoi ? En raison de la personnalisation du pouvoir peut-être. Mais aussi de la confiscation des débats de fonds – sur l'environnement ou la mondialisation –, par des querelles de personnes.

La loi est reléguée au second plan de débats politiques de courte vue. La starification – éphémère et superficielle –, gangrène la politique. La loi est le parent pauvre de la politique, alors même qu'elle en est l'essence. Or nous sommes évidemment moins gouvernés par un Président ou une majorité que par la somme des lois passées depuis 200 ans. C'est là que réside le vrai pouvoir.

Dès lors, sans surprise, les citoyens ne s'approprient plus les lois. Pire, ils ont l'impression que les textes législatifs leur sont imposés par des élus déconnectés du quotidien. Comment respecter une loi lorsqu'elle est incomprise ?

Alors soyons lucides si on ne consent plus à la loi, le chaos est déjà là. Inutile de faire une liste mais juste de repenser aux 20 dernières années. Les révoltes et les manifestations quasi-insurrectionnelles se succèdent à un rythme toujours plus accéléré. Avez-vous oublié les Bonnets Rouges, bien avant les Gilets Jaunes ? Tous les groupes qui veulent s'exprimer le font de façon de moins en moins civique. **De plus en plus violente**. Le chaos total est en train de s'installer.

Le coût pour la Nation du désordre permanent est immense.

Notre société et notre économie ont besoin de stabilité. Tout comme la création d'entreprises innovantes, l'émergence d'emplois attractifs ou encore la circulation sereine de touristes en goguette. A contrario, le désordre permanent représente un coût pour la Nation et tous les citoyens. Sans compter que le chaos bride les volontés entrepreneuriales, bloque l'emploi et appauvrit le pays.

Mais il ne peut y avoir de stabilité si les citoyens ne consentent pas aux décisions. Il nous faut donc un régime politique qui produise des **lois acceptées**.

Et précisément nous avons l'exemple de nombreux pays qui ont répondu à cet enjeu et ont ajouté une **deuxième jambe** à leur système en instituant des Referendums initiés par les citoyens.

La Suisse a créé le RIC après une **guerre civile et une longue période insurrectionnelle**, en **1848**. Aujourd'hui elle bénéficie d'une économie florissante et d'une grande stabilité politique. Pourtant c'est un **pays complexe** où l'on parle 4

langues. Depuis 150 ans, la moitié des états américains et de nombreux pays d'Europe, pour ne citer qu'eux, ont déjà adopté le RIC.
La France est très **en retard** maintenant.

Raisnable & pragmatique

Agir pour glisser de la stabilité dans des équilibres fragiles, c'est l'ambition raisnable et pragmatique, du RIC.

Un système qui laisse parler les majorités de citoyens. Ces citoyens raisnables et pragmatiques qu'on n'entend que trop rarement dans les media.

Que manque-t-il, dans nos institutions, pour passer d'un climat orageux à un ciel plus dégagé ? Est-il nécessaire de passer par une (nouvelle) révolution ? Faut-il renverser les tables de la Cinquième République ? C'est douteux : détruire est facile, reconstruire malaisé... et coûteux, tant d'un point de vue humain qu'économique ! Redisons-le : un régime politique brille par sa stabilité, dès lors qu'il produit des lois acceptées par le plus grand nombre. Ce qui, pour le dire autrement, revient à marteler que la clé de voûte d'une démocratie apaisée passe par le consentement à la loi.

Une loi expliquée,
comprise et votée par une majorité
reste
un véritable garant de stabilité.

Referendum citoyen ≠ plébiscite

Pour des raisons historiques, la tradition politique française se méfie des referendums. En effet nous n'avons jamais eu de referendum initiés par des citoyens mais toujours par des gouvernants. En pratique ce sont des plébiscites. Et c'est vrai le référendum initié par le pouvoir en place crée un biais dans le vote des citoyens (pour ou contre le gouvernement). Le referendum citoyen apparaît lui comme l'un des outils indispensables à l'expression d'opinions libres. Et il devrait occuper une place aussi essentielle dans la vie démocratique que le suffrage universel direct. Insistons sur ce point : un referendum citoyen reste une occasion d'instaurer un vrai débat. Donner la parole aux citoyens désireux de débattre et leur offrir la possibilité de s'informer avant de voter. Quelle plus belle preuve de vie d'une démocratie participative ? Certes, cela demande de moderniser notre chère République.

Une démocratie
vivante et forte,
faisant de ses inévitables débats
un atout
et non une faiblesse.
Donner la parole
aux citoyens,
en faire des forces de proposition
et non
des opposants systématiques.

Le paradoxe est fascinant. Depuis des lustres, chacun s'accorde à dire qu'il faut

réformer ceci ou cela, comme ceci ou comme cela mais, en fait, rien ne change. Et pour cause ! Les tenants de la réforme s'écharpent avec leurs opposants à travers les réseaux sociaux, sur les plateaux télé ou dans les rues mais aucun vote, jamais, ne vient trancher le débat. Dégager une majorité. Et permettre à la société de passer à un autre sujet. A bien des égards, en France, réformer ressemble à un serpent de mer.

Alors même que réformer et moderniser pour avancer, est indispensable. Une démocratie qui ne progresse pas se sclérose. Au point que certains observateurs en viennent à considérer qu'une bonne autocratie, serait bien plus profitable. Disons-le autrement : il faut élargir les droits des citoyens pour sauver la démocratie.

Remémorons-nous. Aux premières heures de notre République, seuls les hommes, riches, avaient le droit de vote. Puis, le vote fut élargi... à tous les hommes de plus de 21 ans ! Il faut tout de même attendre 1944 et la fin de la deuxième guerre mondiale, pour que les femmes obtiennent le droit de vote. A chaque étape de cet élargissement des droits, **conservateurs et réactionnaires** ont expliqué que les nouveaux votants n'étaient « pas compétents », que c'était « dangereux » de laisser les gens modestes ou les femmes voter !

Notre démocratie a besoin
d'une solution pacifique
pour résoudre les inévitables conflits.
C'est la fonction du RIC.

Un contre-pouvoir intelligent

En 1789, la France ouvre la voie d'un nouveau régime : la République. Déchirante, hésitante, balbutiante, finalement, la République s'impose. En près de deux siècles, elle n'a cessé d'évoluer, muter, s'améliorer... en 1958, notre Constitution (qui reste d'actualité) stipule : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum...* » Les constituants omettent juste de donner réellement aux citoyens les moyens d'exercer cette souveraineté autrement que par l'élection. En 2020, la France confond toujours referendum et plébiscite. Au point qu'il revient au président de la République et à lui seul – le referendum d'initiative populaire reste inaccessible -, de décider ou non de la tenue d'une consultation référendaire. En 1789, la France était en avance sur son temps. En 2020, nous sommes en retard démocratique.

Les désaccords sont l'essence même d'un débat démocratique fructueux. Entre gouvernants et gouvernés mais aussi entre gouvernés. Il peut ainsi y avoir débat sur des questions économiques, sociales ou même philosophiques. Peu importe ! La seule vraie question qui vaille face à cette réalité : comment sortir d'un débat par le haut et de façon pacifique ? En Suisse, les votations sont apparues après une guerre civile dans une confédération qui compte quatre langues et une géographie difficile sans matières premières importantes. Nos voisins helvètes, confrontés à des difficultés plus délicates que les nôtres, parviennent depuis quelques siècles maintenant à avancer, ensemble, en dépit des guerres à leurs frontières. Leur botte secrète ? Un contre-pouvoir intelligent qui se nourrit de l'intelligence collective. A Berne, Genève ou Lausanne, le chaos suite à des manifestations qui dégénèrent n'existe pas.

Les RIC, une multitude de possibilité

Observons que le RIC peut prendre quatre formes principales différentes. Il peut ainsi être institué pour proposer des lois ou en abroger, révoquer des élus ou même changer la Constitution.

Bien sûr il peut exister au niveau national mais aussi au niveau local.

Les différents niveaux sont utiles pour la démocratie. Il est très utile de donner ces droits aux citoyens au niveau local pour aussi être un contre-pouvoir aux excès des dirigeants locaux.

Ces différents niveaux de RIC font que les Suisses lorsqu'ils votent 4 fois par ans pour leur équivalent des RIC votent en même temps pour des sujets communaux, cantonaux et nationaux.

Notons au passage que le fait de voter pour plusieurs questions à la fois est très vertueux pour le citoyen. En effet on peut le même jour faire partie d'une majorité sur un vote et être dans la minorité sur d'autres sujets. Cela enlève le côté binaire et souvent frustrant d'une élection : notre candidat a perdu, il faut attendre la prochaine élection pour espérer autre chose. Le RIC non seulement ouvre une possibilité d'action face à un dirigeant qui ne nous convient pas mais il nous permet d'être régulièrement dans une majorité lors de votes référendaires. C'est vraiment un outil de paix civile.

Revenons aux différents RIC. Soyons clairs, nous pensons qu'il est vertueux d'instaurer le RIC au niveau local ET national. Nous pensons aussi qu'il faut pouvoir voter des lois ET abroger des lois.

Mais pour mettre en place ces différents RIC, il va falloir se mettre d'accord sur les modalités de chacun. Combien de signatures ? Délai de recueil, modalité de votes.

Il va donc falloir modifier la Constitution pour écrire les modalités de chacun de ces RIC alors même que nos dirigeants une fois au pouvoir y sont tous hostiles.

Un RIC constitutionnel

Le plus important de ces RIC est donc le RIC constitutionnel. C'est le verrou qui débloque le reste. C'est la mère de toutes les autres batailles démocratiques. Il permet aux citoyens de décider s'ils veulent (ou non) d'autres RIC et d'autres modifications de la Constitution. C'est ce RIC que nous demandons aujourd'hui de proposer aux citoyens. Et pour que ce RIC constitutionnel soit pertinent (et ne puisse être annulé par le Parlement), nous proposons d'interdire de modifier notre Constitution sans vote citoyen. Depuis 1958, notre Constitution a changé vingt-deux fois... dont vingt-et-une fois sans faire voter les citoyens directement concernés !

Il est nécessaire
de rendre indispensable
le vote citoyen
pour modifier la Constitution
et autoriser les citoyens
à proposer des réformes
au même titre
que
le Président de la République.

N'attendons pas une guerre civile ! Votons d'urgence sur le RIC pour éviter le chaos total ! Et ne laissons pas les conservateurs et les réactionnaires affirmer qu'il est dangereux de laisser voter des citoyens incompetents, leurs anciens maîtres ont déjà méprisé l'intelligence collective avant chaque avancée vers le suffrage universel (droit

de vote pour tous les hommes en 1848, pour les femmes en 1944).
Aujourd'hui c'est, au contraire, ne pas adopter le RIC qui est dangereux.
Plus de 70% des Français le savent fort bien et sont favorables au RIC

Le Referendum d'Initiative Citoyenne est une **solution pacifique** pour gérer les **conflits** entre gouvernants et gouvernés ou à l'intérieur de la population.
Le RIC est un **contre-pouvoir** intelligent qui utilise l'intelligence collective.

C'est le **RIC Constituant** que nous demandons de proposer aux citoyens
Il y a urgence !

Pour qu'il soit efficace et ne puisse pas être annulé (par exemple par le Parlement), nous proposons logiquement d'interdire de modifier la Constitution sans vote citoyen.

Nous n'inventons rien, c'est ce qu'ont les Suisses ont au niveau national depuis plus de 100 ans.

Nous demandons donc un vote sur la proposition suivante (détaillée à la fin du livre) destinée à instituer dans notre pays un RIC Constitutionnel :

. Toute modification Constitutionnelle doit être soumise à referendum (on ne peut plus passer par les parlementaires).

. Les Citoyens et Citoyennes comme le Président de la République peuvent proposer une modification Constitutionnelle.

. 700.000 signatures recueillies en dix-huit mois déclenchent un referendum au plus tard dans les douze mois.

Le RIC, c'est très **simple** à l'ère **digitale** et nécessaire pour garantir la **paix civile**.
Très concrètement, **qu'est-ce qu'un RIC constitutionnel ?**

- C'est un outil de Paix civile,
- Qui donne la parole à des minorités de tous bords via une pétition de 700.000 signatures,
- Une occasion d'un débat démocratique documenté impliquant tous les citoyens,
- Et la confrontation pacifique des désirs d'une minorité à l'existence (ou non) d'une majorité réelle.

Comment cela marche-t-il ?

Le RIC constitutionnel fonctionne en trois temps indissociables. C'est d'abord une pétition qui donne la parole à des minorités de tous bords. Puis un débat démocratique. Et enfin une majorité qui tranche pour ou contre. Le RIC confronte les désirs de toute minorité avec la majorité réelle.

- **1. Une pétition qui donne le pouvoir aux minorités,**
- **2. Un débat sur les lois et non sur des gens,**
- **3. Un vote qui tranche avec une majorité de circonstance.**

1. **D'abord, écouter les minorités**

L'initiative pour tous, c'est le droit de toutes les minorités à provoquer un débat et un vote. Aujourd'hui, ces minorités, les opposants au gouvernement ne se font vraiment entendre que par le **désordre** ou la **violence**, ce n'est pas démocratique.

On l'a vu : le RIC que nous proposons compte trois moments indissociables les uns des autres. Tout d'abord, grâce à une pétition réunissant au moins 700.000 signatures, la convocation d'un referendum. Ensuite, un débat documenté offrant la parole aux deux « camps » qui s'opposent, les tenants du « oui » et les défenseurs du « non ». Enfin, un vote qui tranche le débat et permet d'avancer.

Arrêtons-nous un instant sur ce premier temps, ce premier temps de cette valse à trois temps que constitue à nos yeux le RIC.

Arrêter les dégâts, favoriser les débats

A l'heure actuelle, pour se faire entendre, les opposants ne disposent – objectivement - d'autre outils efficace qu'une certaine violence. Une violence qui se décline... allant d'insultes à de véritables homicides involontaires. Au-delà de l'aspect totalement absurde de cette violence, soyons francs et constatons que c'est tout de même parfaitement anti-démocratique. Une véritable démocratie se nourrit de ses divergences et de ses débats. De débats légitimes. De divergences respectables.

Avec le RIC, chaque citoyen, dès lors qu'il n'est pas seul à défendre une idée, peut faire entendre sa voix. Sans violence.

Avec le RIC,
les minorités
agissantes
prennent l'initiative
et proposent
à la majorité
des lois pour tous.

Très concrètement, cela signifie que toutes les minorités, dès lors qu'elles sont représentatives avec **700.000 signataires d'une pétition constitutionnelle**, peuvent s'exprimer. Plus personne ne se sent muselé. Tenu à l'écart des décisions qui pourtant le concerne. Jusque-là, c'est un ressenti ultra-majoritaire : nos concitoyens ne se sentent pas écoutés et au-delà mal représentés. Au point, ou l'oublie parfois, qu'ils boudent les élections, s'en désintéressent, particulièrement dans les familles les plus modestes, les quartiers les plus défavorisés. Des familles qui se sentent exclues de la société française tout autant que du débat démocratique. Cette fracture est profonde. Destructrice. Anti-démocratique.

Le paradoxe de ce constat, c'est que ce ressenti d'exclusion est très largement partagé. In fine, aucune minorité n'a le sentiment d'être écoutée... alors même qu'elle soupçonne ou accuse les autres minorités de l'être ! En guise d'exemple, citons les chefs

d'entreprise qui ne se sentent pas écoutés, là où de très nombreux citoyens vont reprocher au gouvernement d'être celui... des seuls chefs d'entreprise et des lobbies ! En fait, ce système profondément anti-démocratique ne satisfait personne. Nous sommes tous les victimes de cette absence de considération citoyenne. Et pour le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, cela rend notre pays difficile à conduire et à réformer. Nous avons donc, tous, gouvernants et gouvernés, intérêt à cet outil commun et simple que représente le RIC, qui nous permet d'être entendus, de débattre et de voter.

Réellement donner la parole aux citoyens

En France, le gouvernement concentre beaucoup de pouvoirs. Il exerce le pouvoir de gouverner et le pouvoir de faire la loi. Dans notre système actuel, les citoyens ne peuvent jamais proposer directement une loi. Pour ce faire, ils doivent compter sur leurs élus...

En effet, le gouvernement a **le monopole de l'initiative des lois**, même si un texte législatif peut aussi passer par le Parlement... mais au sein de l'Assemblée nationale – en dehors des périodes de cohabitation -, le gouvernement est appuyé par sa majorité !

« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent », professait en son temps l'ancien président du Conseil, Henri Queuille (1884-1970), dont les propos seront repris plus tard par Jacques Chirac (1932-2019). Le constat est amer mais la réalité claire. Les propos d'estrade lors d'une campagne électorale ne se traduisent pas toujours au lendemain du scrutin. Mais en même temps, comment s'en étonner ?!

Avec le RIC, les citoyens peuvent prendre leur destin en main. Les citoyens concernés peuvent s'impliquer. Le pouvoir n'est plus confisqué mais partagé.

Le RIC
permet de dessiner
des majorités changeantes
pour, enfin,
faire avancer les choses !

Sur beaucoup de sujets précis, les majorités peuvent fluctuer. Et les adversaires d'hier se retrouver... le temps de faire passer une loi. Dans le système actuel, cette souplesse qui permet de faire bouger les lignes est inimaginable. Il y a une discipline de parti, tout comme il y a une logique majoritaire.

De façon concrète, comment faire entendre une majorité écologique sur un sujet, par exemple ? Dans le système actuel, c'est impossible. Il faudrait que le mouvement écologiste remporte les élections législatives et obtienne une majorité à l'Assemblée nationale. L'écologie, l'un des sujets essentiels pour une majorité de nos concitoyens pourtant, est donc cantonné à une valeur d'ajustement. A n'en pas douter, si les citoyens disposaient de l'initiative des lois, il en serait tout autrement.

On le comprend bien : tout cela est profondément anti-démocratique et pousse mécaniquement à la radicalisation (comment reprocher justement à des écologistes d'avoir recours à des actions d'éclats ?). Il est urgent que notre système donne la possibilité à tous les citoyens de se saisir des sujets qui les concernent, lorsque leurs représentants élus ne le font pas. C'est le cœur de la démocratie.

L'unique jambe de notre démocratie est aujourd'hui l'élection. Locale ou nationale, l'élection marque le choix de représentants – par conviction ou par défaut -, des citoyens. Ces rendez-vous électoraux sont bien évidemment essentiels. Nul n'entend les remettre en cause. Prenons le temps d'en mesurer certaines limites.

Tout d'abord, les hommes et femmes politiques arrivés en fin de mandat entrent souvent en campagne pour leur réélection. Et en abandonnent toute action pour éviter de fâcher les électeurs qu'ils appellent aux urnes. Un mandat de cinq ou six ans n'est donc pas exclusivement consacré à l'intérêt collectif... et il en perd, de façon logique, une part plus ou moins grande d'efficacité.

D'autre part, être élu **de la majorité ne signifie pas être majoritaire**. Il est abusif de prétendre qu'un pouvoir est soutenu par une majorité, quand dans la réalité mathématique des faits il ne l'est que par une forte minorité. Une forte minorité qui, par ailleurs, peut lui suffire à détenir une majorité au Parlement. Aujourd'hui, par exemple, le gouvernement nommé par Emmanuel Macron n'est vraiment soutenu que par cinq à huit millions de Français. Certes, c'est énorme. Mais c'est objectivement très loin d'une majorité des quelques 48 millions d'électeurs. Dans les faits, ce que l'on appelle la majorité à l'Assemblée nationale est uniquement une minorité d'électeurs en capacité de s'imposer et imposer ses choix à toutes les autres majorités.

Pendant 23 ans, de 1958 à 1981, c'est ainsi que la droite française et peu ou prou toujours les mêmes acteurs qui ont gouverné. Était-ce légitime ? Est-ce le rôle du politique de confisquer le pouvoir et les débats d'une alternance à l'autre ? N'est-ce pas son rôle, au contraire, d'apaiser le corps social en faisant émerger des lois, que la majorité réelle des citoyens considère comme légitimes ? La clé de voûte d'un système politique est d'unifier. Force est de constater que le système actuel ne lui offre plus cette légitimité.

Pétitionner pour participer !

En France, la colère citoyenne n'est pas récente. Mais elle s'accélère inexorablement, renforcée par l'incapacité des gouvernements à réellement prendre en considération les revendications. Depuis 1995 et des manifestations monstres on vit une accélération des manifestations sauvages et des actions de petits groupes. En 1995, les manifestations étaient encore encadrées par les syndicats. Aujourd'hui tout dérape vite.

Ces mouvements, qui se traduisent parfois par des morts et qui perturbent toujours l'économie, pourraient être évités.

Si et seulement si
des citoyens (ou même les gouvernements !)
pouvaient prendre l'initiative
d'interroger les Français
et de les faire voter.

Au lieu de cette Paix civile, nous enchaînons les mouvements de mécontentement successifs aux couleurs variées, des Bonnets rouges au mouvement #blacklivesmatter en passant par les Blouses blanches. Il faut dire que les citoyens ne disposent d'aucun autre moyen pour se faire entendre... quand les grandes entreprises peuvent, elles, avoir recours au lobbying auprès des élus.

Pourtant, avec les moyens modernes de communication et/ ou les réseaux sociaux, les citoyens pourraient facilement se regrouper collectivement pour proposer autre chose. Faire part de leur avis. Pétitionner pour lancer un débat. Participer ! Le mouvement des Gilets jaunes a prouvé qu'il était possible de se rassembler. Nous pourrions aller au-delà de la simple contestation et sortir de l'ornière en faisant des propositions qui seraient ensuite soumises au vote. La loi est le ciment de la démocratie.

A l'heure actuelle,
la pétition demandant un referendum
n'a aucune valeur impérative
au sein de nos vieilles institutions.
C'est tout l'objet de ce RIC constitutionnel.

Réconcilier politiques & citoyens

L'idée que les élites intellectuelles savent mieux que les autres est clairement contredite par les faits. Nos gouvernements successifs, aussi diplômés et intelligents soient-ils, n'ont pas su éviter le chômage et le surendettement. L'élite, par nature déconnectée, ne peut avoir une connaissance réelle de l'expérience du corps des citoyens. Parler du chômage n'a rien à voir avec vivre ce traumatisme. Tout cela n'a rien de nouveau.

Mais aujourd'hui, à l'ère digitale, cela se voit, se sent, se sait... et ce n'est plus acceptable.

Outre le décalage entre les élites et les attentes des citoyens, cela a pour conséquence une montée, dangereuse, très dangereuse, des discours anti-élites. Alors même que la société doit avoir recours à toutes ses énergies et à toutes ses ressources pour progresser ! L'intelligence collective a besoin de tous. Mais ces discours de haine à l'égard des élites sont la conséquence directe d'un sentiment partagé par les plus meurtris et tous ceux qui souffrent de n'avoir aucun moyen de se faire entendre. Qu'on leur impose une politique dont ils ne veulent pas. N'oublions pas qu'en 2005 les français ont rejeté un traité constitutionnel européen qui leur a par la suite été imposé sans referendum. Comment ne pas se sentir piégé par des dirigeants largement favorables à ce traité ?

Le RIC ? Le meilleur moyen pour les gouvernés de s'exprimer sans violence.

Au lieu de cette possibilité de dialogue, de dialogue constructif, nous sommes figés dans une « engueulade » de sourds. A la frustration des uns répond la peur des autres. Des citoyens de tous groupes, toutes allégeances et de toutes opinions sont de plus en plus critiques face à des institutions pourtant légitimes. Ces citoyens en colère ne sont plus que dégoût et campent exclusivement dans la critique. Ils sont convaincus que le gouvernement n'est pas là pour défendre leurs intérêts mais bien ceux de leurs supposés fidèles. Le consentement à la loi n'est plus qu'un vague souvenir. En lieu et place de l'adhésion, nous sommes confrontés à la défiance. Le chaos s'enracine.

Chacun le constate : les manifestations se multiplient et dégènèrent. Certains ne viennent d'ailleurs pas manifester mais simplement pour casser... casser du flic, casser des boutiques, casser notre société. Les forces de l'ordre, confrontées à une colère

toujours plus violente, durcissent le ton. Dérapent parfois. L'engrenage est infernal. Mais les forces de l'ordre ne peuvent régler un problème qui est et reste d'abord politique, ce n'est pas leur métier de faire accepter des lois qui ne sont pas vraiment consenties. Soyons clairs : aujourd'hui, la France, notre pays, est plongé dans une période prérévolutionnaire. Si nous ne nous sortons pas de ce chaos par le haut, le risque de voir surgir un régime autoritaire providentiel devient chaque jour plus réel.

Libérer la parole !

Nous avons reçu en héritage l'idéal démocratique. Si nous voulons le transmettre aux jeunes générations, à nos enfants, il nous faut changer de logiciel. Sans attendre. Il est aujourd'hui nécessaire de libérer la parole de nos concitoyens et encourager leur énergie créatrice. Il est temps de consulter et d'écouter cette intelligence collective qui sommeille... et bout d'impatience d'être entendue !

Nous ne sommes pas dans une vraie démocratie. A l'heure actuelle, notre rôle citoyen se cantonne à élire des représentants en leur signant un chèque en blanc. Nous sommes installés dans une simili démocratie qui se délite sous nos yeux. Alors même que dans tous les domaines, il y a autour de nous des énergies incroyables. Le RIC peut permettre aux voix positives de se faire entendre. Enfin ! Car l'initiative citoyenne n'est pas un plébiscite pour une personne, c'est un débat non théorique qui débouche sur du concret. Soyons francs : nous n'inventons rien, en la circonstance. Ce système est d'ores et déjà éprouvé à l'étranger, depuis 150 ans dans la Confédération suisse et depuis un siècle dans la moitié des états des États Unis. Il est temps, grand temps, de laisser s'exprimer les minorités dans un cadre constitutionnel et de laisser la société s'apaiser.

Avec le RIC, les citoyens initient une pétition qui provoque un vote.

« Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port. »

Rodrigue résume la logique du RIC constitutionnel. En lieu et place d'une soirée entre amis à partager nos frustrations sur les politiques du gouvernement, on peut imaginer des citoyens qui montent au créneau pour défendre une idée. Et s'engagent via les réseaux sociaux ou la Toile dans la recherche des autres signataires... l'énergie collective remplaçant sans aucune violence cette frustration pour la chose politique, qui est magnifique et indispensable, lorsqu'elle dépasse les combats de coqs. Avec l'instauration du RIC, les obsessions des uns – sur l'écologie, le nucléaire, la vitesse sur les routes, le tabac, etc -, vont chercher des alliés... et peut-être en trouver pour tenter de dessiner une majorité. Avec l'instauration du RIC, nous sortons de la politique du radotage, qui tourne toujours autour des mêmes sujets sans jamais apporter de réponse réellement novatrice.

Le RIC ?
Des signatures
plutôt que
des manifestations.

N'oublions pas que les minorités dominant toujours la politique. Ce qui change avec le RIC que nous proposons, c'est que l'on impose aux minorités agissantes de collecter

des signatures au lieu de mettre le feu ou de faire du lobbying ! Il s'agit de se compter autour d'un sujet et il suffit d'être un petit nombre pour commencer. Ce n'est ni plus, ni moins, qu'une démocratie effective. Réelle. Partagée. Apaisée.

Le recueil des signatures peut paraître effrayant. Mais entrons dans les détails :

- Collecter 700.000 signatures (papier et digitale) est aujourd'hui bien plus aisé qu'hier grâce à l'outil digital !
- 700.000 signatures, c'est bien moins que ce que prévoit la loi sur le Referendum d'initiative populaire (le RIP), démarche mort-née jamais appliquée car inapplicable (4.7 M de signatures !),
- 700.000 signatures, c'est un objectif conséquent mais atteignable qui permet d'éviter que seules des associations puissantes, de riches organisations ou de puissants partis puissent les recueillir,
- Les citoyens disposent de 18 mois, un an et demi, pour recueillir les signatures, afin de leur donner toutes les chances d'y parvenir.

Pourquoi 700.000 signatures ? Cela correspond à l'heure actuelle à 1,5% du corps électoral. C'est un niveau qui n'est pas démesuré mais reste très engageant car très peu de pétitions atteignent aujourd'hui ce niveau.

Donner la parole à toutes les minorités

Ceux qui ne s'expriment jamais doivent pouvoir prendre la parole. Sortir de l'ombre pour apporter leur pierre à l'édifice collectif. En premier lieu, bien sûr, les plus modestes, ceux qui boudent les urnes, les moins intégrés, les plus marginaux, ceux qui profitent le moins du statu quo actuel. L'objectif du RIC est clair : permettre aux minorités, à toutes les minorités, de s'exprimer pour que les citoyens ne puissent penser qu'il faille agir autrement que démocratiquement pour se faire entendre.

Il ne faut pas
prioriser
une minorité agissante
sur une autre.

Chaque citoyen, s'il est convaincu de défendre quelque chose de fort, peut commencer une pétition. En fait, avec le RIC, on institutionnalise ce qui existe déjà grâce au digital en la matière. Grâce aux outils actuels, nous pouvons beaucoup mieux nous compter. Et peser sur les débats. Les lois. Ainsi, la pétition lancée par Priscilla Ludowsky a recueilli plus d'un million de signatures. Elle est le point de départ des Gilets jaunes. Mais combien aurait-il mieux valu pour la Paix civile et notre économie, que cela déclenche un débat suivi d'un vote ! Plutôt que ces manifestations, des désordres et des destructions, qui n'ont en rien atténués les frustrations de ces invisibles qui souhaitent simplement être entendus.

Avec le RIC, les obsessions des uns et/ou les abcès de fixation des autres pourront trouver une échappatoire concrète. Et, peut-être, déboucher, sur des lois. Mais, assurément, tout cela débouchera sur **une Paix civile dont notre société et notre économie a franchement besoin.**

Exit la politique spectacle !

Il est urgent de tourner la page d'une politique qui s'intéresse plus aux acteurs qu'à leur texte. Une mauvaise pièce jouée par de mauvais acteurs. Il est indispensable de donner du fond aux débats. De réellement parler des lois qui nous concernent tous. Non seulement les polémiques personnelles nous empêchent d'avancer, mais surtout elles abîment la perception et la compréhension de la politique. Or, nous avons un besoin vital de la politique et de ses acteurs pour vivre en société ! Avec l'instauration du RIC constitutionnel, parlons enfin de ce qui compte vraiment : les lois, la façon de les faire et la manière de se gouverner en harmonie.

Intéresser les citoyens,
les impliquer,
les écouter et libérer leur parole
pour agir sur les lois.

L'intelligence collective au pouvoir !

Le RIC constitutionnel n'a pas comme seul objectif de donner la parole à ceux qui ne s'expriment pas. Aux invisibles. Il a aussi pour but, bien évidemment, de tirer profit des ressources, des innombrables ressources, de notre pays. C'est-à-dire des expertises, curiosités ou réflexions de tous... tous ces acteurs aujourd'hui cantonnés aux coulisses de la politique et qui peuvent/ veulent nous apporter énormément !

Nous pensons, là, à ces millions de gens, qui ne gouvernent pas et qui ne jouent plus vraiment leur rôle de « corps intermédiaire » dans la pratique actuelle du pouvoir. Un pouvoir aujourd'hui concentré à l'excès et qui tourne sur lui-même, comme hermétique au monde et à ses aspirations. Certes, ces corps intermédiaires sont privilégiés socialement, mais ils n'ont pour autant pas plus de voix que les autres citoyens... même s'ils votent encore un peu plus que les citoyens les plus modestes.

Avec le RIC, les maires ou les députés qui n'ont pas le droit à la parole peuvent, eux-aussi, enclencher des lois. Avec le RIC, l'opposition politique reprend, enfin, un sens positif. Elle n'est plus enfermée dans un rôle exclusivement critique. Elle devient plus responsable car elle devient force de proposition. Elle sort des seuls discours pour passer aux actes. Concrets.

Enfin, bien sûr, impossible de parler de cette nécessaire intelligence collective sans évoquer les chefs d'entreprises, les syndicalistes, les forces de l'ordre et l'armée, les avocats, les médecins et les soignants en général, les universitaires et le corps enseignant... bref, tous ceux qui ont quelque chose à dire, des propositions à partager et qui souhaitent pouvoir s'exprimer, sans les obliger à rentrer dans un système politicien très spécifique.

C'est le vrai atout du RIC : **laisser le pouvoir à tous dans l'intérêt commun.**

L'intérêt commun passe aussi par toujours plus de transparence. Or, savoir grâce à des pétitions transparentes, qui fait quoi et qui veut quoi, permet de franchir un grand pas ! Fini les lobbies discrets qui parviennent à influencer la politique dans une opacité suspecte. Même sanction pour les groupes ou associations. Si quelqu'un parle au nom d'un groupe de citoyens, la pétition permet de savoir exactement ce que pèse ce groupe. S'il est vraiment représentatif ou non. Nous allons (enfin) sortir du sublimé « les Français pensent que », pour entrer dans le « combien de signataires ? ». C'est plus

cash mais c'est bien plus pragmatique.

Lorsque l'on parle du RIC, l'une des inquiétudes de ses détracteurs est son champ d'action. Le RIC doit-il être ouvert à tous les sujets ? Vraiment, aucune limite et aucun contrôle ? Mais les gens sont-ils capables de parler de tout ? Du nucléaire ? De la peine de mort ? De la vitesse sur les routes ? Nous parlons, ici, d'un RIC constitutionnel. Or, en droit, on ne peut pas contrôler la constitutionnalité d'une réforme constitutionnelle ! Le Conseil Constitutionnel lui-même, le gardien de notre Constitution, s'est même logiquement déjà déclaré incompétent pour juger des réformes qui touchent à la Constitution.

D'autre part, d'un point de vue pratique, interdire d'aborder certains sujets avec le RIC lui couperait les ailes. Et donnerait le sentiment aux citoyens qu'ils sont manipulés... car capables d'intervenir sur tel ou tel sujet mineur mais incapables de s'exprimer sur les vrais sujets de fond ! Avec le RIC, **on doit donc pouvoir déclencher le débat et le vote sur n'importe quel sujet qui préoccupe une minorité active** de citoyens et citoyennes. Nul ne doit se considérer comme stigmatisés ou rejetés. C'est la condition sine qua non de cette réforme éminemment démocratique.

Confier les clés du camion au peuple ?!

Les élites savent, quand le peuple ignore. Cet antagonisme est profondément ancré dans l'inconscient collectif. Mais correspond-t-il à une réalité objective ? N'est-ce pas l'élite qui a creusé les déficits ? Créer le surendettement ? Au cours de l'histoire, les élites ne sont-elles jamais responsables de la montée d'une dictature ?

Soyons concrets. Le RIC, qui redonne toute sa place à l'intelligence collective et au bon sens, est la meilleure garantie contre la montée des extrémismes. Contre les régressions des droits. Certes, sur le papier, toutes avancées pourraient être balayées ! Mais objectivement, les régressions des droits sont beaucoup plus faciles dans notre régime actuel, où les seuls élus détiennent un pouvoir sans contre-pouvoir. Les pires dictateurs ont pris le pouvoir avec des régimes parlementaire sans avoir besoin d'être majoritaires. Rappelons que Hitler n'a jamais eu la majorité des votants. En réalité, le RIC est le pire système pour une dictature. Les citoyens peuvent constamment récupérer leurs droits civiques. Et sans même parler de dictature, combien de lois, en France, ont été jugées liberticides par les citoyens sans aucun moyen de s'y opposer ? Combien de restrictions de nos libertés ont été votées au Parlement depuis 2010 ?

N'en déplaise aux esprits chagrins,
le corps des citoyens souverains
est la meilleure garantie contre les excès.
Et probablement le plus raisonnable des corps politiques.

Regardons les choses en face.

Le RIC, qui donne le pouvoir aux citoyens, fait peur à certains. Mais ce qui nous conduit tout droit au chaos, c'est bien le sentiment très largement partagé par de plus en plus de nos concitoyens de ne pas pouvoir se faire entendre.

S'ils avaient la parole, s'ils pouvaient être associés aux lois et devenir force de proposition, la donne serait changée du tout au tout. Ajoutons qu'en Suisse, seulement 10% des Initiatives citoyennes sont adoptées au final. Finalement, l'essentiel n'est pas

là. L'essentiel est dans la liberté d'expression qu'offre la pétition. La première qualité du RIC constitutionnel, c'est bien de donner à chacun la possibilité d'être un acteur, soit en initiant une pétition, soit en la signant.

D'autre part, d'un point de vue très pragmatique, le RIC a une autre influence. Il influe sur les pratiques politiques et le métier d'élu de la majorité. Car tous savent qu'un RIC peut être déclenché, pour ou contre eux. Dès lors, face à ce contre-pouvoir, les élus se préoccupent davantage de ce qu'attendent leurs électeurs.

Enfin, plus personne, même l'opposant le plus farouche, ne peut prétendre ne pas avoir droit à la parole. Le monopole de celle-ci n'existe plus. La démocratie est vraiment vivante. Chacun peut s'exprimer librement. Toute minorité peut intervenir et se compter dans le débat public. Sans violence.

2.

Ensuite, des débats sur les lois

Martelons-le : les vrais poumons d'une démocratie, ce sont les débats. Des débats de fond et non de personne. Des débats ouverts à tous sur les lois et non réservés à une élite sur les querelles d'ego. Une démocratie qui ne respire pas ou mal s'asphyxie.

Or, dans notre pays, les débats ne portent pas, jamais, sur les lois, des lois votées par le Parlement sans aucun droit de regard des citoyens. Cette architecture, disons-le tout net, n'est pas démocratique. Cela a la couleur de la démocratie mais ce n'est pas la démocratie réelle, c'est-à-dire celle qui donne le pouvoir au peuple !

Aujourd'hui, les débats auxquels nous assistons en tant que spectateurs sont théoriques. Ce sont des échanges – de plus ou moins bonne qualité, d'ailleurs -, entre initiés et « experts », souvent auto-désignés. Nulle trace de citoyens, en dehors de caricatures souvent grisées par une notoriété soudaine. Nul débat pragmatique. Grands principes et généralités partisans hystérisent les échanges, quand les citoyens sont en droit d'attendre des réponses précises. Pratiques.

Le manque de pragmatisme
reste
une constante de la vie politique
par rapport
à la vie en entreprise.

Avec l'instauration du RIC, finissons-en avec les débats trop théoriques, qui ne portent pas sur des lois précises et entraînent des manifestations lourdes de conséquences sociales et économiques.

Vu à la télé ≠ voté par les citoyens

Imaginons, l'espace d'un instant, que les médias lorsqu'ils accueillent des débats parviennent à s'écarter de la politique politicienne et des querelles de personnes. Imaginons que les médias réussissent à engager des débats de fond, comme il en existe parfois, où experts objectifs et contradicteurs honnêtes échangent sereinement.

Ce premier pas franchi, reste une frustration énorme : à quel moment les citoyens, spectateurs l'espace d'un instant, à quel moment, donc, ces citoyens sont-ils impliqués ? Concernés ? Écoutés ? A quel moment leur avis compte-t-il ? Autrement, bien sûr, qu'à travers un commentaire sur les réseaux sociaux ou sur le site de l'émission concernée ? Dès lors, comment ne pas comprendre la fracture grandissante entre les citoyens informés mais déresponsabilisés et les élus, responsables mais pas coupables ?

Avec le RIC, le spectateur s'efface devant le citoyen.

Le citoyen d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier. A l'heure actuelle, se renseigner sur une personnalité et/ ou sur un sujet est facile. Internet est notre allié, en la circonstance. Quand, entre des hommes politiques, qui jouent l'élection et des mass media, qui sur-jouent les guerres picrocholines pour faire de l'audience (comme si c'était la ligue 1 de foot !), la vraie politique perd de son sérieux. De son intérêt. Au point qu'il est devenu péjoratif de dire à quelqu'un, « mais c'est de la politique ! » Alors même que la politique, c'est essentiel à la vie de la cité et des citoyens.

Face à ces mauvais jeux de scènes, logiquement, les citoyens se désintéressent. Se désengagent. Ne militent plus, quand ils votent de moins en moins. Et du désintérêt à la défiance, il n'y a qu'un pas. Un pas aujourd'hui allégrement franchi. D'autant plus facilement que les nouveaux médias offrent à chacun la possibilité de mieux comprendre les coulisses du pouvoir, les compromissions et/ou les revirements. En effet, comment faire confiance à un élu qui a changé et changé encore de veste pour simplement conserver son maroquin ?

La pétition du RIC peut déclencher un débat concret suivi d'un vote

L'un des secrets de la réussite du RIC tient en son rythme. A ses trois temps clairement distincts les uns des autres : la pétition, le débat puis le vote.

Notre société, pressée, ne prend plus le temps de rien. L'immédiat est la règle. Tout doit aller vite, vite, de plus en plus vite. Avec le RIC, le débat s'installe. Trois mois de débats officiels, obligatoires, à discuter du fond et non des personnes. Avec le RIC, on prend le temps de prendre son temps. On oublie l'hystérie d'une société prisonnière de l'urgence. Avec le RIC, on s'accorde ce qui est devenu un luxe absolu : réfléchir. Mesurer. Évaluer.

C'est la condition *sina qua non*
pour ne craindre,
ni des débats informés,
ni la loi qui pourra en sortir
le moment venu.

Arrêtons-nous un instant sur les débats. Le mot débat est souvent utilisé de nos jours. Pour tenter de mettre fin au mouvement des Gilets jaunes, le gouvernement a ainsi eu recours au « Grand Débat ». Mais un débat sans vote... c'est une voiture sans moteur : ça ne va pas bien loin ! Nous avons besoin aujourd'hui, plus que jamais, de débats concrets. De vrais débats suivis d'un vote, qui permet d'avancer. A cet égard, le débat sur les retraites n'a laissé qu'une trainée de frustrations. Il est primordial d'avoir des débats concrets débouchant sur des lois, sur lesquelles les citoyens vont se prononcer. Pour ou contre, peu importe.

Un débat démocratique, qui ouvre sur une loi précise est nécessaire pour vraiment impliquer le citoyen. Redonnons du sens à la démocratie en rendant la parole à la population : l'ouverture du débat à un plus grand nombre donne du concret. Le citoyen remet toujours du concret dans les débats de société.

D'autant plus que le citoyen connecté du XXIème siècle est informé. Surinformé. Il peut se tromper et être manipulé, mais il sait. Il sait au minimum qu'il ne veut plus être pris pour un lapin de six semaines. Ainsi, lorsque la porte-parole du gouvernement,

Mme Ndiaye, explique que les masques ne sont pas nécessaires pour affronter le Covid-19 et qu'elle ironise sur leur port, elle s'adresse à des citoyens qui se sont déjà fait un avis sur l'utilité ou non des masques. Ça ne marche plus.

Il semble nécessaire de répéter que les citoyens disposent à l'heure actuelle du même niveau d'information – peu ou prou -, que leurs dirigeants. Nous sommes donc capables de nous documenter avant de nous prononcer et voter. Nous disposons d'un accès à l'information que personne, n'a eu avant nous dans l'histoire de l'Humanité. Certes, cette masse d'information mérite d'être domestiquée pour être appréhendée avec justesse. Mais elle existe ! Et elle est unique. Aujourd'hui, le roi et ses sujets disposent du même niveau d'informations. Nous l'avons vu de façon tragique au printemps 2020 pendant la crise du Covid (gouvernement et population ont réalisé au même moment l'importance de la vague épidémique, mi-mars). C'est une révolution ! On ne peut plus gouverner comme avant.

Un débat ciblé pour un vote adapté

La profusion d'informations est un atout. Mais, mal maîtrisée, ce peut aussi être un handicap. A l'image d'une mer démontée au milieu de laquelle on ne distingue plus le frêle esquif qui nous intéresse. La clé de voûte du RIC, justement, est de débattre sur un sujet. Un sujet précis. Un fait de société. Un choix économique. Jusqu'à présent, nous votons à l'élection présidentielle pour un candidat qui nous propose des centaines de lois à voter absolument. Si on prend en compte l'ensemble des candidats on parle de près de 1 000 lois ! Mais avons-nous le temps et l'envie de nous pencher sur toutes ces lois ? Bien sûr que non !

Avec le RIC,
si nous sommes concernés,
nous avons le temps de nous arrêter sur cette loi,
d'en débattre et de voter,
pour ou contre.

C'est tout de même plus simple de se faire une idée sur une loi que sur des centaines de lois !

Avec le RIC, les citoyens vont s'élever de façon mécanique car ils vont s'intéresser au monde qui les environne. D'autant plus qu'ils sont concernés par tel ou tel projet de loi, tel ou tel débat. Par exemple, si l'on parle du retraitement des déchets, le débat qui s'ensuivra portera notamment sur les incinérateurs, les différentes poubelles ou les métiers impliqués. Et chaque citoyen, désireux de comprendre s'il est favorable ou non à la construction dans sa commune (ou dans son département) d'un nouvel incinérateur, va devenir très calé sur le sujet. Bien plus documenté qu'un écologiste restant calfeutré dans les théories sur le sujet. En un mot ? Le RIC, avec ses débats contradictoires de fond, éduque les citoyens en les obligeant, d'une certaine façon, à s'intéresser au monde dans lequel ils évoluent. En guise d'exemple, citons une nouvelle fois nos voisins Suisses. Ils sont le peuple d'Europe qui connaît le mieux les traités européens... alors qu'ils ne font pas partie de l'Union européenne ! Pourquoi ? Parce qu'ils ont dû voter sur l'Europe à plusieurs reprises et ils se sont éduqués grâce aux débats de fond qui ont eu lieu avant de se prononcer.

Ne nous leurrions pas. Demain comme hier et comme aujourd'hui, les débats

contradictoires étaient, seront et sont violents. Mais cette violence verbale est préférable à la violence physique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Par nature, un débat reste imparfait. Convaincre un convaincu revient à vaincre l'Everest à mains nues. Oui, les débats ont toujours été imparfaits et caricaturaux. Les désaccords étant souvent profonds, le débat contradictoire ne sera jamais idéal.

Ne rêvons pas d'un débat apaisé ! Nous serions inévitablement déçus. L'actuelle dénonciation du débat démocratique idéalise d'ailleurs profondément le débat démocratique d'hier. Il suffit de lire un journal daté d'un siècle pour constater à quel point les articles ressemblent plus à une page Facebook énervée du XXIème qu'à un article consensuel. C'est tout aussi caricatural et chaotique ! Ne portons pas aux nues le passé par pure nostalgie.

Mais ce n'est pas si grave. **Débattre, c'est effectivement se (dé)battre.** Mais sans violence physique. Et surtout, **en libérant la parole des opposants.** Que chaque opinion puisse librement s'exprimer. L'essentiel est ailleurs : à l'issue du débat, aussi houleux soit-il, il y a vote. Le RIC tranche de façon démocratique.

Le vote nous oblige.

En 2005, le referendum sur la Constitution Européenne a offert un débat de très haut niveau. Le sujet était profond et complexe. Le texte était un vrai livre ! Mais puisque nous allions voter, beaucoup de nos concitoyens s'y sont réellement intéressés.

Face aux radicaux de tous poils, qui ne manquent pas de monter au créneau en cas de débat en hystérisant des idéologies, citons (en vrac) « européistes », « écologistes », « souverainistes », « libérales » ou encore « anticapitalistes », face aux radicaux, donc, le RIC dispose d'armes. De deux armes essentielles :

- Grâce au temps long : deux mois accordés au débat officiel -en plus des 18 mois de signatures- qui permet à la fumée des uns et des autres de se dissiper en faisant retomber l'hystérie,
- En ne parlant que du fond sans s'égarer dans les querelles de personnes, en s'accrochant à **une loi** et non à un principe.

Observons que ceux qui cherchent volontairement à nuire à un débat ou à l'orienter sont toujours nombreux. Les réseaux sociaux n'en ont pas le monopole d'ailleurs ! C'est une pratique courante des gouvernements d'hystériser les débats pour mieux les étouffer.

En 2005, les citoyens ont voté à l'inverse de l'opinion majoritaire dans les médias. Ce qui prouve, si besoin était, que les électeurs peuvent se forger leur propre opinion sur un sujet précis. Le commun des mortels est moins mouton de Panurge que l'on ne veut bien le prétendre ! Dans le cadre du RIC, il est essentiel que les médias suivent des règles équivalentes à celles mises en place pour les élections. Chaque camp doit pouvoir s'exprimer. Équitablement. En effet, les citoyens qui n'auront pas gagné le scrutin accepteront d'autant mieux le résultat des urnes, qu'ils auront pu se prononcer en toute liberté.

Le consentement à la loi
est incontournable
pour préserver

la Paix civile.

3. **Enfin, voter pour trancher**

Aujourd'hui, une même minorité d'électeur, impose sa loi. A toutes les minorités ne disposant pas des moyens constitutionnels pour constituer des majorités de circonstances.

Répetons-le : **ce n'est pas démocratique !**

Si au moins cela était efficace... mais non, nous tournons en rond ! Notre République est une girouette perdue ne sachant plus dans quel sens se tourner. Prenez le temps d'y songer en vous plongeant dans les archives des journaux d'il y a dix ou vingt-cinq ans. Et vous constaterez que l'on y parlait, déjà, de la réforme de la fonction publique, du trou de la Sécurité sociale, de l'immigration ou de la nécessaire adaptation du droit du travail. Sans parler des retraites... vieux serpent de mer dont nous ne savons que faire depuis l'automne 95. Un quart de siècle de tergiversations, de reculades et de manifestations en pure perte. Aucun des acteurs de cette question pourtant incontournable, compte tenu de l'évolution de la pyramide des âges et du marché du travail, n'est satisfait du résultat. Comme le dit, énervé, Bernard Blier dans « Le grand blond » d'Yves Robert, « on tourne en rond, merde, on tourne en rond. »

Alors même, pensez donc, en 25 ans, nous aurions eu le temps d'avancer... nous aurions même eu le temps de nous tromper pour revenir en arrière, modifier, amender, adapter. Mais non, nous faisons du surplace. Aucune entreprise privée (non subventionnée par l'État) ne pourrait fonctionner de cette manière. Avec l'instauration du RIC, le résultat serait bien différent. Une majorité se dessinerait après un débat houleux. Et **un vote nous permettrait, enfin, de trancher.**

Garde-fou & aiguillon

Notre système politique privilégie l'élus. Ce séducteur qui court les marchés, flatte les égos, décoche ses flèches et attise les flammes. L'acteur politique occupe – avec plus ou moins de bonheur –, une place centrale qu'il n'est pas question de vider de sa substance. Bien au contraire. Avec le RIC, l'élus aura un garde-fou mais aussi un aiguillon. L'électeur, prolongeant son rôle de citoyen en restant engagé, va donner de la profondeur au jeu d'acteur de l'élus. Ce dernier ne sera plus cantonné à des effets de manche car cela ne suffira plus pour occuper le devant de la scène. Il va devoir privilégier le fond. Sortir du simple vote électif qui demeure flou. Charpenter l'éternel candidat qui demande aux électeurs un blanc-seing sans aucun garde-fou une fois qu'il est élu.

Le RIC est le seul moyen constitutionnel
pour former des majorités successives

nous permettant d'avancer, ensemble,
sur des sujets de nature diverses
grâce à l'indispensable consentement à la loi.

Très concrètement, qu'est-ce que la majorité au Parlement ? Ni plus ni moins qu'une minorité mieux organisée que les autres. N'oublions pas que le président de la République, tout comme les députés ou même les maires représentent rarement une majorité réelle. Ce biais est certes nécessaire pour dégager un résultat des urnes... mais il mérite (enfin !) d'être corrigé par le RIC, qui redonne à la majorité des citoyens le rôle qui leur revient.

Aujourd'hui, un gouvernement fait tout ce qu'il veut – légiférer, gouverner -, alors qu'il est minoritaire dans les faits. Dès lors, il avance sans que ses lois qu'il fait passer n'emporte l'adhésion du plus grand nombre.

L'absence de consentement à la loi
reste le fond du problème
car elle crée
de nombreuses frustrations.

Les frustrations et le mécontentement récurrent demeurent des sources de grèves ou de manifestations (pacifiques parfois mais surtout de plus en plus violentes), qui plombent notre société et notre économie. Profondément. Durablement. Plus que jamais, **il est indispensable de rétablir la confiance**. La confiance dans les élus, la confiance entre l'exécutif et les citoyens, la confiance dans nos institutions. Ce retour de la confiance est le seul moyen pour maintenir la stabilité politique nous gardant du populisme. Cette stabilité politique est l'unique levier nous évitant une régression, à la fois sociale et économique.

Certes, notre pays, notre Nation de « Gaulois réfractaires » est difficile à gouverner. La contestation est permanente. Systématique et dans un certain sens systémique. Mais nos concitoyens aiment la politique ! C'est d'ailleurs leur sujet de conversation préféré. Qui a oublié ce dessin de presse de Caran d'Ache paru au moment de l'affaire Dreyfus en 1898 ? On y voit une famille qui dine tranquillement... puis qui s'écharpe car « ils en ont parlé ! » Nous sommes profondément politiques. Et rien ne nous exaspère plus que de ne pouvoir participer de près ou de plus près au destin de notre pays.

Le RIC est une nécessité,
la seule manière qu'il nous reste
d'éviter le chaos.

Avec le RIC, nous sortons des grands principes et des grandes idées pour descendre sur le terrain. Nous nous attaquons au concret. A l'aspect pratique des lois. A leur application pour tous. Très concrètement, le vote pour une loi aura lieu 12 mois au plus tard après le dépôt de la pétition. Car il faut laisser du temps au débat. L'objectif du RIC est bien d'avancer. De trancher. De cesser de tergiverser.

Le pouvoir au peuple,
par le peuple
et pour le peuple.
Cet objectif devient réalité

avec l'instauration du RIC.

L'union fait la force !

Une démocratie vivante est un puzzle. Un puzzle constitué par les millions de citoyens qui vivent sous les mêmes cieux. Une démocratie est forte des expériences de chacun, dès lors que ces expériences, ces moments de vie, sont mis en commun. Grâce au RIC, la pétition incite à aller sonner chez son voisin, à faire campagne dans son quartier ou dans son village, à s'intéresser aux autres. Grâce au RIC, les débats confrontent les idées, les envies, les attentes... mais aussi les frustrations, les peurs et les colères ! Grâce au RIC, un vote tranche les débats. Arrête une décision partagée. Responsabilise chaque citoyen, qui sait qu'il peut faire entendre sa voix sans forcément casser une vitrine. Le RIC engage chaque citoyen. Et vivifie cette intelligence collective jusqu'ici trop souvent dédaignée. Peut-être même redoutée par des gouvernants inquiets. Malgré toutes les imperfections, tous les biais possibles d'un débat, le vote démocratique permet de faire émerger une intelligence collective faite de la somme des opinions et des expériences des citoyens.

La majorité silencieuse est raisonnable

Les va-t'en guerre ne sont pas les plus nombreux. La grande majorité des gens préfère la paix ou la concorde. Le sang, les amputations et la mort sont rarement désirés ! Pourtant, les Nations se déchirent depuis des siècles... parce qu'une minorité agissante guerroyante sait toujours se faire entendre, confisquer les débats, hystériser le sujet, étouffer les appels au calme... et l'appel au bon sens est rarement entendu ! Tout simplement parce que la majorité silencieuse, raisonnable, ne s'exprime pas. Elle n'en a pas les moyens. Imaginons un seul instant qu'elle puisse parler et être écoutée. Enverra-t-elle ses enfants à la mort ? Nous sommes en droit d'en douter. En fait, les meilleurs gardiens du bien commun, ce sont sans doute ces citoyens, silencieux mais majoritaires. Avec le RIC, ils sortent de l'ombre, ceux que l'on appelle avec une pointe de dédain, « les braves gens ».

La très grande majorité des citoyens
ne recherche que la stabilité.
Le RIC leur permet d'agir
pour le bien commun.

Les ambitieux font carrière. Quand les citoyens lambda, eux, ménagent leur monture et prennent garde de ne pas insulter l'avenir. Les premiers agissent pour eux. Les seconds le font souvent pour le bien commun, même s'ils l'ignorent. Le RIC donne, enfin, la parole à ceux qui se soucient des lendemains. A ceux qui essaient de se projeter sur le long terme, quand les ambitieux brûlent leurs vaisseaux... et même parfois les nôtres ! Et le court-terme donne de l'instabilité.

Une illustration ? La défiscalisation des heures supplémentaires a été votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis supprimée sous celle de François Hollande avant d'être rétablie sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. Cette instabilité juridique est destructrice. C'est un véritable handicap pour l'économie et au-delà la paix sociale de notre pays. Ces vas et viens constants sont souvent expliqués par l'alternance politique...

Aux urnes et en toute indépendance, citoyen !

Ce qui est terrible dans notre système c'est que nous avons intégré dans notre façon de penser la politique que nous étions tous, en fonction de nos origines, nos métiers, nos compagnons ou épouses, de telle ou telle idéologie. Quel terrible manque d'indépendance ! Avec le RIC, et ses débats ouverts, nous pourrions, enfin, sortir de cette crispation sclérosante et nous permettre d'être écologiste sur un sujet et libéral sur un autre ! Faire du cas par cas et nous accorder le droit à liberté de penser. Ce qui donnerait en un slogan qui claque au vent : **Liberté de penser, liberté de voter !**

Répétons-le : le consentement à la loi est la condition sine qua non d'une société apaisée. Ce consentement implique que chaque citoyen puisse **se saisir d'un texte** ou d'une loi, puisse **en débattre** et confronter sans violence physique et enfin puisse **voter**. Trancher. Grâce au RIC, nous pouvons sortir de ces familles politiques qui nous emprisonnent dans des programmes prêt-à-penser et nous faire notre propre opinion en toute indépendance. Et ainsi offrir à notre pays une intelligence collective d'un autre niveau que l'ambition de quelques-uns. Nous serons parfois minoritaires et parfois le même jour majoritaires !

C'est le cœur même
d'une démocratie vivante.
Une démocratie qui retrouve foi en son avenir
et confiance en ses élus.

En guise de conclusion

Si rien n'est fait, nous allons vers le chaos total. Il est temps de sortir de cette indécence qui consiste à nous donner des leçons sur le « bien vivre ensemble », quand les tenants de ces propos lénifiants refusent d'inscrire dans notre Constitution un referendum citoyen. Quand les citoyens de ce pays voteront les lois, ils cesseront de les contester dans les rues.

Le RIC s'inscrit dans un mouvement historique inéluctable qui s'accélère depuis les années 90. Il suffit de regarder par-delà nos frontières pour constater que la démocratie est de plus en plus directe. D'ores et déjà, nous sommes en retard sur les autres démocraties et à trop attendre nous prenons le risque de glisser vers l'autoritarisme.

Sans le consentement à la loi, nous ne retrouverons pas la confiance indispensable que nous devons avoir dans nos institutions. Sans des débats de fond, ouverts à tous, nous ne donnons pas la possibilité à l'intelligence collective de s'exprimer. Sans un vote permettant l'émergence de majorités successives, nous sommes voués au chaos.

Il est indispensable de retrouver cette Paix civile, seule garantie d'une société heureuse et d'une économie innovante dynamique. L'instauration du RIC constitutionnel est la solution la plus simple et la plus efficace pour nous sortir de l'ornière dans laquelle, méthodiquement, nous nous enfonçons. Il est urgent de moderniser notre République sans la renverser.

Pétitionnons, débattons, votons !

Paris, le 18 juin 2020

Contenu de la proposition

Cette proposition est celle des 2 docteurs en Sciences Politiques et spécialistes de la démocratie directe : Raul Magni Berton et Clara Egger.

Nous demandons l'introduction du referendum obligatoire et du droit d'initiative citoyenne dans l'article 89 de la Constitution française, qui énonce les règles nécessaires à sa modification

La révision proposée de l'article 89

L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier Ministre, aux membres du Parlement et aux citoyennes et citoyens ayant le droit de vote.

Aucune modification de la Constitution ne peut être valide sans vote par referendum citoyen.

Le projet ou la proposition de révision, sauf lorsqu'elle est à l'initiative des citoyennes et citoyens, doit être examiné dans les conditions de délais fixés aux troisièmes alinéas de l'article 42 et votée par les deux assemblées en termes identiques.

La proposition de révision issue de citoyennes et citoyens vise, dans un délai de 18 mois à compter de la publication officielle de leur initiative, à demander la révision partielle de la Constitution. Si, dans ce délai, elle obtient le soutien de 700 000 citoyennes et citoyens, elle doit être validée par la Cour de Cassation dans un délai qui ne peut pas dépasser 4 mois. Une fois validée, le Président la soumet à referendum citoyen dans un délai qui ne peut pas dépasser un an.

La révision est définitive après avoir été approuvée par referendum à la majorité simple des votants. Celle-ci sera alors mise en application dans un délai maximum de 6 mois.

Détail de l'application de l'article 89

. Initiative par un citoyen ou au maximum 24 citoyens.

. Dans l'initiative sera écrit : Une proposition de loi, La question, L'identité des porteurs de l'initiative.

. L'initiative est déposée au Tribunal qui valide la rédaction et l'unicité de la matière en un moins maximum (au-delà la pétition est réputée valable). On peut resoumettre le texte rerédigé.

- . Les signatures seront récoltées de tout citoyen français pouvant voter (nom, prénom, date de naissance)
- . Elles seront récoltées par papier et aussi par Internet. Le papier sera téléchargeable automatiquement.
- . Les signatures seront déposées à la Cour de Cassation.
- . Toute initiative signée par 700 000 citoyens est valable.
- . Les signatures doivent être de moins de 18 mois avant la date du dépôt au Tribunal.
- . La Cour de Cassation vérifiera la conformité des signatures dans un délai maximum de 4 mois (au-delà la pétition sera réputée valable).
- . On votera au plus tôt 3 mois et au plus tard 12 mois après la validation de l'initiative par la Cour de Cassation.
- . 2 mois avant le vote, les débats officiels commencent.
- . Le CSA contrôlera que la télévision, les journaux et magazines donneront une part égale aux pour et aux contres.
- . Les pétitionnaires auront 10% du temps de parole total
- . Les votes passeront à la majorité des suffrages exprimés.
- . Les lois auront valeur constitutionnelle dès leur vote.